

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 26 septembre à dix-huit heures. Le Conseil
En exercice : 10 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 8 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 2 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 1

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER
Christian, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :
LECUTIER Jean-Marc : procuration à AUSSILLOU Pierre

Absent(e) : RUIZ Benoit

Secrétaire de séance : AUSSILLOU Pierre

Délibération N°2024_D29 **Objet** : Avis Enquête Publique – Projet éolien de Boissezon.

Date convocation :
20 septembre 2024
Date affichage :
20 septembre 2024

Madame la Maire rappelle qu'un projet de 6 éoliennes situées aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses, proche du barrage des Pas des Bêtes, est en cours d'instruction depuis novembre 2017 et est récemment entré en phase d'enquête publique, constituant la dernière étape avant la décision d'autorisation qui revient au préfet du Tarn. Elle rappelle également que ce projet a fait l'objet d'une délibération favorable de la commune en date du 18 novembre 2015 et que le Conseil Municipal a pris, plus récemment dans sa séance du 19 décembre 2023, une seconde délibération pour la création d'une zone d'accélération propice à l'implantation d'un parc éolien dans ce secteur.

Considérant que la préfecture du Tarn demande à la commune, dans l'article 10 de son arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 8 août 2024, de donner son avis sur la demande d'autorisation du projet éolien porté par la société BOISSEZON ENERGIES.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :
Le 26 septembre 2024

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité de
8 voix Pour,
0 voix Contre et
1 abstention,

DECIDE :

De poursuivre sa démarche, initiée depuis de nombreuses années, pour produire de l'énergie propre et locale afin de répondre aux enjeux liés au climat, au prix de l'énergie et à la souveraineté énergétique.

De réaffirmer son soutien au projet éolien porté par la société BOISSEZON ENERGIES aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Boissezon le 26 septembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL